

Plan général de l'exposition au 5/11/2007

Conformément à l'article 9 du règlement de l'exposition, « Sage se réserve le droit d'effectuer, à tout moment, toute modification de surface et/ou tout changement d'emplacement de stand pouvant s'avérer nécessaire notamment afin d'ajuster le plan de sol aux besoins du salon ou pour la sécurité des Exposants et des produits présentés. »

